



# Annexe au Contrat de sous-traitance pour l'exécution du Règlement Général de la Protection des Données

---

Ce contrat est établi entre la société Amiciel, dont le siège social se situe 95, rue du Ruisseau, à Saint-Quentin-Fallavier (38070), représentée par Mr Berthier Bruno

Et

Les clients d'Amiciel utilisant les logiciels développés et/ou maintenus par Amiciel

## I/ Objet

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les conditions pour lesquelles Amiciel s'engage à maintenir confidentielles les données à caractère personnel confiées par ses clients.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur afférente au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018.

## II/ Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

La nature des opérations réalisées par Amiciel concerne la réalisation et le suivi d'un logiciel de gestion.

Les principales données à caractère personnel sont :

- nom et coordonnées des familles/individus
- n° d'allocataire, montant des revenus, quotient familial
- organisme bancaire des familles/individus
- nom et date de naissance des enfants/adhérents
- renseignements d'ordre médical et social

Amiciel, en tant que sous-traitant dans le cadre de son activité, peut intégrer, visualiser et sauvegarder les données à caractère personnel nécessaires au paramétrage et à l'exploitation des logiciels utilisés par ses clients.

## III/ Obligations d'Amiciel vis-à-vis de ses clients

Amiciel s'engage à :

- ✓ Exploiter les données recueillies uniquement dans le cadre des activités faisant l'objet de la sous-traitance.
- ✓ Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
- ✓ Veiller à ce que les personnels autorisés à exploiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :  
respectent la confidentialité des informations, et soient soumis à une obligation légale de confidentialité  
reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
- ✓ S'assurer que les outils, produits, applications ou services dont elle se sert, respectent les principes de confidentialité

#### IV/ Sous-traitance

Pour la réalisation de ses activités, la société Amiciel fait appel à des prestataires d'hébergement informatique tels que les société OVH, Online, et autres hébergeurs.

Ces sous-traitants n'ont pas accès aux données, et nous ont transmis un règlement sur la protection des données similaires à celui-ci.

En cas de changement, la société Amiciel en informera ses clients.

#### V/ Droit des personnes concernées

##### - Droit d'information :

Il appartient au client d'informer les personnes concernées du traitement de leur données personnelles lors de la collecte de celles-ci.

Amiciel préconise à ses clients d'ajouter une mention informant de ce traitement dans leurs règlements de fonctionnements.

##### - Droit de regard :

Amiciel aidera ses clients à s'acquitter de leurs obligations face à la demande d'exercice du droit des personnes concernées : droit d'accès, modification, suppression, opposition, limitation, portabilité des données, refus de faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Amiciel, en tant que sous-traitant, n'a pas de contact direct avec les personnes concernées par le traitement de leurs données.

C'est le client qui devra informer Amiciel des demandes éventuelles.

Amiciel mettra tout en œuvre pour répondre à celles-ci dans les délais prévus par le Règlement Général européen sur la Protection des Données.

#### VI/ Notification des violations de données à caractère personnel

Amiciel informera ses clients de toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance, par téléphone et courriel.

Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile pouvant permettre de retransmettre si nécessaire, cette violation à l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Avec accord de son client, Amiciel notifiera à l'autorité de contrôle compétente (CNIL), au nom et pour le compte de son client, les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais, si possible 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, sauf si la violation n'est pas jugée susceptible de présenter un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

#### VII/ Sécurité

Amiciel s'engage à réaliser les actions suivantes pour protéger les données de ses clients :

- ✓ Former les personnels à la confidentialité des données,
- ✓ Imposer à ses personnels l'utilisation de mots de passe individuels forts,

- ✓ Limiter sur les ordinateurs des personnels les bases de données utilisées pour la maintenance et les formations,
- ✓ Sécuriser les connexions informatiques, les accès aux serveurs, les sauvegardes,
- ✓ Sécuriser les locaux par alarme et contrôle d'accès individuels,
- ✓ Epurer des bases de données en fin de période pour supprimer les données devenues inutiles, et en fin de contrat, et sur demande de son client.

Parallèlement, afin de permettre également à ses clients de respecter le RGPD, Amiciel a développé des fonctionnalités accessibles à l'utilisateur et lui permettant de supprimer ou anonymiser les bases de données obsolètes et non indispensables.

Il appartient au client de réaliser cette opération.

Amiciel ne pourra être tenu responsable du non-respect de cette clause de la part de son client.

#### VIII/ Destruction des données

Amiciel conservera les données de ses clients (sauvegardes automatiques) et les conservera pour une durée de 3 ans.

Les données seront détruites au-delà de cette période.

Il appartient au client de faire de même avec les sauvegardes manuelles qu'il aura effectuées.

#### IX/ Délégué à la protection des données

Le DPO chez Amiciel est Mme Berthier Nathalie, responsable Suivi Clientèle.

Elle est joignable au 09 52 10 10 30 ou par courriel à l'adresse suivante : « [nathalie@amiciel.com](mailto:nathalie@amiciel.com) »

#### X/ Documentation

Amiciel mettra à la disposition de ses clients la documentation nécessaire concernant le respect des données personnelles et permettant la réalisation d'audits, ou d'inspections, par la structure ou tout autre auditeur mandaté.